

Géologie et météorologie;
Mécanique;
Architecture, coupe des pierres;
Physique et Chimie industrielle, manipulations de laboratoire;
Dessin d'après nature;
Peinture à l'huile et à l'aquarelle;
Dessin de fabrique, mise en cartes, combinaison des armures;
Comptabilité, étude du Code de commerce;
Musique vocale;
Gymnastique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. le Maire de Roubaix;
les Juges de Paix des deux cantons;
les deux Doyens de St-Martin et Notre-Dame;
le Président de la Chambre consultative;
le Député de la circonscription;
le Conseiller-général du canton;
Quatre membres choisis par le Conseil municipal, parmi les hommes instruits de la localité.

Ainsi, Messieurs, vous voyez notre programme; je le crois de nature à satisfaire toutes les exigences.

Vous avez vu aussi que dans le passé la forme d'institution qui existait ne nous a pas donné pleine et entière satisfaction, il est donc évident qu'elle doit être changée et,

Attendu que la commission que vous avez nommée pour étudier cette question a omis de vous éclairer sur les points suivants :

1° Quel sera le programme d'études pour les cours de français ?

2° Quelles seront les conditions du traité entre la ville de Roubaix et le Directeur ?

3° Comment exercerez-vous une surveillance directe sur la marche des études, la bonne tenue de l'établissement, l'exécution du programme et des engagements contractés envers vous ?

4° Démontrez enfin que les garanties que cette institution nous présente dans l'avenir pour l'instruction littéraire et scientifique de nos enfants sont plus sérieusement fondées que celles qui nous ont été données jusqu'à ce jour.

Je conclus au renvoi du rapport à la commission.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

De nouvelles réclamations nous sont adressées touchant le service des postes.

Dans une lettre que nous avons publiée dernièrement, un voyageur déclarait qu'il n'avait vu nulle part de bureau plus mal tenu que celui de Roubaix. En effet, non seulement ce bureau est dans un état de malpropreté honteux, mais il est encore insuffisant pour les besoins du service; et nous avons dû dire qu'il ne présentait pas toutes les garanties désirables pour la sûreté des correspondances.

Quant au petit couloir, seule pièce intérieure mise à la disposition du public, il est digne du reste. Sept ou huit personnes au plus peuvent y pénétrer à la fois, et, à l'heure du courrier du soir, les gens que leurs affaires appellent à l'Hotel des Postes sont souvent obligés de demeurer sur le trottoir, ce qui est peu agréable surtout en temps de pluie.

Il ne serait pas impossible, nous semble-t-il, d'établir, dans la maison occupée par M. le receveur, un bureau provisoire, moins restreint et surtout mieux approprié aux exigences du service. On pourrait alors ouvrir un deuxième guichet devenu indispensable.

Tout récemment, l'Administration générale des Postes allouait des fonds pour augmenter le nombre des facteurs dans certaines localités. Lille en eut quatre; Tourcoing deux et Roubaix, (où un seul facteur est chargé de desservir toute la banlieue.) Roubaix n'en eut rien!

Deux commis et un surnuméraire sont chargés du service intérieur du bureau et peuvent difficilement suffire au travail dont ils sont surchargés.

L'Administration des Postes connaîtra désormais la vérité qui lui a été cachée jusqu'ici et nous aimons à croire qu'elle prendra les mesures réclamées à si juste titre par tout le commerce roubaixien.

Ainsi que nous l'avons annoncé, de nouvelles réductions sur les prix des places et sur le transport des marchandises ont été établies, à partir du 1^{er} mai, sur les chemins de fer de l'Etat belge, ainsi que sur les lignes du Grand-central belge, du Centre, de Liège-Thourout et de Gand à Bruges par Ecloo.

A ce propos, le Mémorial de Lille constate une anomalie dont, dit-il, « nous cherchons en vain l'explication et qui mérite, nous semble-t-il, d'être mise en lumière :

« La diminution des prix de transport sur les chemins de l'Etat belge devient, on le sait, d'autant plus importante dans sa progression et profite d'autant plus aux voyageurs que le parcours est plus étendu. Mais, — et c'est ici que se produit la particularité que nous considérons comme une anomalie, — si le voyageur bénéficie d'une réduction qui s'élève, à plus de moitié des anciens prix, c'est à la condition qu'il ne franchira pas la frontière belge. En d'autres termes, le nouveau tarif, qui a cours jusqu'à l'extrême frontière, ne profite plus en rien dès l'instant où, au lieu d'avoir pris, au point de départ, un bulletin pour la dernière station belge, on l'a pris pour la première située sur le territoire étranger.

« Quelques exemples vont rendre parfaitement claire cette observation.

« D'après le nouveau tarif, le prix de transport en première classe est de 5 fr. 25 pour aller de Mouscron à Bruxelles (116 kilomètres); de Tourcoing à Bruxelles (5 kilomètres en plus), 10 fr. 25.

« D'où vient donc cette différence qui choque tellement qu'au premier abord on refuserait presque d'y croire ?

« La question a été souvent posée, mais jamais que nous sachions résolue...

« Il est vrai qu'on peut éluder facilement cette énorme augmentation de prix, mais tout le monde n'a pas l'habitude de voyager, et ce que la quantité de voyageurs ne sait pas a profité à la Compagnie. Il suffit pourtant de prendre, en partant de Bruxelles, un billet pour la station de la frontière belge; puis, arrivé à cette station, d'en reprendre un autre pour la destination à laquelle on se rend en France. On en vient par ce moyen à ne payer, par exemple, de Bruxelles à Tourcoing que 5 fr. 25 au lieu de 16 fr. 25.

« La même chose peut se faire sur toutes les lignes de la Belgique en correspondance avec le chemin de fer du Nord, car du moment où l'on passe la frontière on subit ce surcroît de frais de transport. Il ne faut, pour réaliser ces économies, que descendre de wagon et prendre un nouveau billet au bureau de la station belge; — d'où il suit que le voyageur qui n'a dérangé personne, ni l'employé de l'Etat qui délivre les billets à cette station, ni lui-même, aura payé beaucoup plus cher que celui qui aura fait bon marché de ces désagréments. »

Pendant la journée de vendredi dernier, signalée par la panique qui a éclaté dans le monde financier de Londres, le télégraphe sous-marin a transmis, et reçu 2,155 messages pour le continent ou en venant sans qu'il se soit produit un seul moment de délai. Jamais encore les fils télégraphiques n'avaient dans un seul jour expédié un tel nombre de télégrammes.

Mercredi, vers cinq heures du soir, on a retiré du canal, près de la filature de M. Duriez, le cadavre du sieur X... ouvrier maçon, âgé d'environ 45 ans. X... se livrait à la boisson et l'on croit qu'il était en état d'ivresse lorsqu'il s'est noyé.

Son corps paraissait avoir séjourné dans l'eau pendant plusieurs jours. Il était célibataire.

Dans la même journée, vers midi, un enfant de quatre ans, fils des époux Parnart, épiciers rue du Collège, est tombé, en jouant, dans un marmiton rempli d'eau bouillante; ses brûlures sont très graves et on n'a qu'un faible espoir de le conserver à la vie.

Nous apprenons qu'un autre cadavre a été retiré ce soir du canal. Nous manquons de détails.

Dans le courant de mars dernier, des prospectus répandus dans les lieux publics, à Lille, annonçaient la création d'une Banque dans cette ville, sous le nom de succursale du Crédit foncier.

Le siège était indiqué boulevard de l'Impératrice, 8, à Lille, où l'on demandait des employés. Une personne honorable de cette ville, M. F... offrit son neveu, qui fut agréé aux appointements de 1,500 fr. pour la première année; mais le prétendu représentant du directeur général exigea un cautionnement de 2,000 fr. que M. F... versa entre les mains du susdit chargé de pouvoir, qui a disparu depuis sans qu'on sache de quel côté il s'est dirigé.

On connaît aujourd'hui son identité. C'est un nommé Scève, déjà condamné à Douai, en 1855, pour escroquerie, à un mois de prison. Le tribunal a infligé au prétendu banquier la peine de un an et un jour d'emprisonnement et 50 francs d'amende.

M. le baron Ch. de Saint-Symphorien, convaincu de distillation clandestine, a été condamné par le tribunal de Mons, à un an de prison, aux frais du procès envers l'Etat, et, en cas de non paiement de ces frais, à 15 jours de prison, à la confiscation des ustensiles saisis.

De plus, le tribunal, faisant droit aux conclusions de l'Administration des finances, condamne le prévenu à une amende de 444,859 fr. 80 c., et à un emprisonnement subsidiaire d'une année en cas de non paiement de cette amende.

Au marché au grains de Lille du 16 mai il y a eu une hausse de 40 centimes à l'hectolitre.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de Madame THEODORE CROUSET née EUPHÉMIE SEGARD sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux convois et services solennels, qui auront lieu le samedi 19 mai à dix heures en l'église St-Martin.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Un télégramme de Lausanne annonce que M. Flocon, membre du Gouvernement provisoire en 1848, est mort le 15 avril, neuf heures du matin. Les funérailles ont lieu aujourd'hui.

Ferdinand Flocon, né à Paris vers 1800 fut, jusqu'en 1848, dit le Dictionnaire des Contemporains, un des journalistes les plus avancés du parti républicain. Sous la restauration, il coopéra, soit comme sténographe, soit comme écrivain, à la rédaction du Courrier Français, et publia un pamphlet sous le titre de Dictionnaire de morale jésuitique (1842). Occupé d'art et de littérature, il donna à la même époque Le Salon de 1824, un recueil de Ballades allemandes, traduites de Burger, Körner et Kœsegarten (1827), et un roman de mœurs, Ned Wilmore (1827). Après la révolution de Juillet, il fut attaché quelque temps au Constitutionnel, puis passa à la Tribune. Membre de la Société des amis du peuple, il se mêla à toutes les tentatives secrètes ou publiques de propagande révolutionnaire.

En 1846, il fut mis à la tête de La Réforme, organe nouveau de la démocratie radicale. C'est comme rédacteur en chef de ce journal, que, le 24 février, après avoir pris une part active aux luttes de la rue, il fut appelé à faire partie du Gouvernement provisoire, mais d'abord avec le simple titre de secrétaire. Il reçut, en outre, le portefeuille du commerce.

Ecarté du pouvoir après les journées de juin, mais élu membre de l'Assemblée constituante, il prit place sur les bancs de la montagne, parut plusieurs fois à la tribune avec un médiocre succès et s'associa ordinairement aux votes de la gauche. Il s'en sépara dans les questions sociales pour repousser la proposition Proudhon et l'impôt progressif, et, dans les questions politiques, pour appuyer le maintien de l'état de siège. Il ne fut pas réélu à la législative et alla rédiger à Colmar une feuille démocratique. Après les événements de décembre 1851 il fut forcé de quitter la France.

Un journal de Boston annonce que le docteur Wilder, chirurgien du 55^e Massachusetts, a donné récemment une lecture sur la découverte d'une arraignée fournissant une soie jeune susceptible d'être utilisée. Trente arraignées ont fourni à l'inventeur près de 4000 mètres d'un fil assez fort pour supporter un poids de 6 à 7 grammes sans se rompre.

— On va placer sur l'arrière de toutes les locomotives une sorte d'abri en tôle, percé de quatre ouvertures vitrées, à hauteur de l'œil. Cet appareil, destiné à préserver les mécaniciens et les chauffeurs de la pluie, du vent et des flammèches s'échappant par le tuyau de la machine, a été essayé au chemin de fer de Saint-Germain, ainsi qu'au chemin de fer de Lyon, et il y a donné de très-bons résultats. Depuis l'adoption de ces abris, on a constaté une diminution de moitié des maladies de la gorge, des poux et des yeux, chez les mécaniciens et les chauffeurs.

— On lit dans l'Événement :

« Une compagnie d'assurances de Paris, la Sécurité générale, vient d'avoir une singulière idée, — elle est probablement excellente cette idée, mais elle est bizarre, — c'est d'assurer tous les pompiers de la France.

« Le prix de l'assurance est si minime qu'il faut sourire: c'est dix sous par an et par pompier. Moyennant ce versement modique, un pompier blessé dans un incendie reçoit une indemnité proportionnée à la gravité de sa blessure. En cas de mort, sa veuve et ses enfants touchent une prime de mille francs.

« Dix sous par an! ce n'est vraiment pas cher! »

— Entre la république de Honduras et le Nicaragua se trouve un Etat sous la protection de la reine d'Angleterre, habitée par les Mosquitos. On vient, disent les journaux anglais, d'y découvrir une tribu dont les hommes et les femmes, très petits, ont des cheveux d'une grosseur extraordinaire. Le plus mince, celui de la femme la plus délicate, mesurait 1 centimètre de diamètre. Ces cheveux, assez rares, laissent toute la partie frontale à découvert et se relèvent sur le sommet de la tête pour retomber à droite et à gauche.

On dirait de gros Jones recourbés. Leur couleur est noir brun; il y en a de presque jaunes. Les officiers de la Thémis fregate en station en face du port de Greentown, viennent d'en envoyer plusieurs paquets en Europe, qui seront examinés par nos naturalistes.

Un avis de notre correspondant particulier à Greentown nous informe que les officiers de la Thémis ont joint à cet envoi une superbe collection de canards du pays destinée précisément aux journaux anglais auxquels nous empruntons le fait qui précède.

Les personnes qui désiraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

EMPRUNT ROMAIN

Titres de 500 fr. de capital nominal, émis à 330 fr., rapportant 25 fr. d'intérêt annuel (7 1/2 0/0), payables : 100 fr. en souscrivant; 100 fr. le 15 juillet 1866; 130 fr. le 15 octobre 1866.

Faculté d'escompter à 5 0/0 les deux derniers paiements.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A Paris, chez M. EDWARD BLOUNT et C^{ie}, banquiers, rue de la Paix, 3, chargés de l'émission de l'emprunt.

Dans les départements, chez leurs correspondants.

A Lille, chez M. A. Scalbert, banquier; A Cambrai chez M. Charles Roth, banquier;

A Douai, chez MM. L. Dupont et C^{ie}, banquiers; A Dunkerque, chez MM. C. Bourdon et C^{ie}, banquiers;

A Tourcoing, chez M. C. Meurillon fils, banquier;

A Valenciennes, chez MM. L. Dupont et C^{ie}, banquiers.

Elle sera fermée aussitôt que l'emprunt sera couvert.

Toute souscription doit être accompagnée d'un envoi de 100 francs par titre de 25 francs de rente.

18, M 6065-4980 n.

JUSQU'AU 31 MAI Présent Mois

billets à 25 c. dans toute la France chez tous les Libraires et Débitants de Tabac.

Grandes Loteries

autorisées dans tout l'Empire Français. QUATRE-CENT-CINQUANTE MILLE FRANCS

A GAGNER POUR UN FRANC.

Loterie de Bordeaux (un million). FR. 100000

Loterie Châteauroux (un million). 100000

Nombreux lots.—Gros lot... 100000

Loterie de Andelys (750,000 fr.). 100000

Nombreux lots.—Gros lot... 100000

Les Enfants pauvres (1,500,000 fr.) 150000

Nombreux lots.—Gros lot... 150000

Ces quatre gros lots s'élèvent à fr. 450000

Et plus de six cents autres lots.

Avec 25 c. on peut gagner un lot, même un gros lot. En prenant, à 25 c., UN billet de chacune de ces quatre Loteries, on

pourrait donc, avec un franc gagner ces quatre Gros Lots, c'est-à-dire: Quarre-cent-cinquante mille francs pour un franc.

Billets à 25 c. dans toute la France chez tous libraires et débitants de tabac.

On peut aussi, pour VINGT billets (20 chances de gagner ces Gros Lots), adresser (mandat-poste ou timbres-poste) CINQ francs au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris. 30M 6027

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 mai 1866.

Le marché a montré aujourd'hui des dispositions notablement meilleures, et les affaires ont été très animées. Il a été affiché à l'escompte 304,000 fr., rente, 40,000 fr. d'Italien, 3,200 mobiliers, 300 comptoirs d'escompte, 200 Nord, 50 Lyon, etc. Les consolidés anglais sont venus en hausse de 3/8 à 85 3/4 à 78. La cote de Vienne indique une certaine hausse. Sur notre marché, la rente reste à 64,17 1/2 après avoir fait 64,30 au plus haut et 63,95 au plus bas. L'Italien n'est relevé de 38,35 à 39,70. Le Mobilier a varié de 540 à 527,50 et l'Espagnol de 270 à 262,50. L'Orléans finit à 795, le Nord à 1050, l'Est à 495, le Lyon à 785, le Midi à 526,25, l'Ouest à 530, les Autrichiens à 295, les Lombards à 297,50, Saragosse à 160 et le Nord d'Espagne à 120. Les Transatlantiques restent à 440 et l'Immobilier à 370.

Cours moyen du comptant: 3 0/0 64.30

4 1/2 0/0 94.50

Banque de France 3420.

Crédit Foncier 1110

COURS DE LA BOURSE

Du 17 mai 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 0/0.....64 30	3 0/0.....64 30
4 1/2 0/0.....94 75	4 1/2 0/0.....94 50

COMMERCE

Havre, 15 mai. — Cotons. — Il s'est continué quelques affaires hier soir en Madras à terme et on dispose et l'on a fait aussi 100 b. Louisiane très bas sur juin à 147 fr. 50. — Aujourd'hui le marché est plus calme, les prix sont toutefois bien soutenus pour disponible, soit de 150 à 152 fr. 50 pour très bas Louisiane, de 180 à 182 fr. 50 pour bas. A terme, on aurait obtenu quelque chose, ce matin, en Madras, à 2 fr. 50 au-dessous des prix extrêmes d'hier, mais on s'est plutôt raffermi depuis.

Les ventes notées à quatre heures vont à 738 b.

16 mai. — Cotons. — On a de nouveau fait hier soir du Madras juin à 115 fr. et des autres mois à 120 fr., et on laissait aussi 100 b. Louisiane très bas sur juin à 145 fr. — Aujourd'hui, le marché reste en même position avec une petite demande languissante, mais les prix sont assez bien soutenus et le moral continue de s'améliorer. Les ventes, à quatre heures ne dépassent pas 503 b.

Liverpool, mercredi.

Ventes 7,000 b.; marché calme et assez bien soutenu.

Manchester, mardi.

La balle a été très bien soutenue à une baisse d'environ 6 d. pour les shirtings sur la semaine passée.

Publication légale

Formation de Société.

MM. Jules, Paul et Félix Desormont, tous trois négociants, demeurant et domiciliés à Tourcoing, ont formé entre eux une Société en nom collectif, pour l'achat et la vente des laines brutes, peignées et filées; laquelle Société pourra, du consentement des trois associés, entreprendre telles opérations ou monter soit par elle-même, soit par voie de commandite, toute industrie qu'elle croirait profitable à ses intérêts.

Le siège de la Société est établi à Tourcoing, rue de Wally.

La raison de commerce et la signature sociale sont: Veuve JULES DESORMONT ET FILS.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la Société, ainsi que la signature sociale; cette signature, cependant, n'obligera la Société qu'autant qu'elle aura été employée pour des affaires la concernant.

La Société a été contractée pour 9 années du 1^{er} mai 1866;

Ladite Société ne sera pas dissoute de plein droit par le décès d'un seul des associés, si ce décès laisse des enfants.

La veuve du défunt et, à son défaut, les enfants de celui-ci, continueront ladite Société, à moins d'avis contraire par eux donné dans les 6 mois du décès;

Ils ne pourront, dans ledit cas de continuation, prétendre aucun droit à la gestion et à l'administration des affaires sociales.

ANNONCES

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château, 21.

Lundi 28 mai à deux heures de relevée ledit notaire DUTHOIT vendra publiquement en son étude les biens suivants : ROUBAIX, rue des Récollets.

DEUX MAISONS

à étage

à usage de magasin; plus une habitation, atelier et magasin de charpente derrière. Ces maisons sont occupées sans bail, l'une par M. Drelange, cordonnier, l'autre par M^{me} veuve Stephens, modiste, le surplus par M. Dekesel.

2^e rue Dujardin.

DEUX BELLES MAISONS

A ÉTAGE

nouvellement construites, dont l'une avec porte cochère. Avec 7 ares 30 centiares de fonds, cour et jardin.

3^e rue Terre-Neuve.

UNE MAISON

A ÉTAGE

occupée sans bail par M. Vandenhende.

4^e rue de Courtrai.

4 ares environ de terrain à bâtir

ayant 12 mètres 40 centimètres de front à rue

Ce bien pourra être divisé en deux lots. 13. 16. 20. 23M. 6049

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix et de M^e DEFRENNE, notaire à Pont-à-Marcq.

Mardi 22 mai 1866, à deux heures de relevée, ledit notaire DUTHOIT, vendra publiquement en son étude à Roubaix, rue du Château.

ROUBAIX

à proximité de la route départementale de cette ville à Tourcoing.

Rue projetée aboutissant à cette route

2 MAISONS à ETAGE

Occupées sans bail,

l'une par Cuvellier, restaurateur; l'autre à usage d'événement, ayant pour enseigne: Au Pinson redoutable, par Losfeld.

11 autres Maisons

derrière les précédentes, à usage d'ouvriers.

Pour en jouir de suite.

Facilités pour le paiement du prix. 20M. 6017

Etude de M^e DUCROCO, notaire à Marcq et de M^e DELINSELES, notaire à Cysoing.

Le lundi 28 mai, à 3 heures, M^e DUCROCO adjudgera en la salle de la Mairie de Mouvaux: MOUVAUX. — 1^o A front du chemin des Carliers, près du Pavé de Roubaix,

62 Ares de Labour

occupés sans bail par Picavet-Six, propre à y bâtir une campagne ou un établissement industriel.

2^e AUX DURIEZ.

UNE MAISON

ET 13 ARES DE VERGER

plantés de 63 peupliers, occupés sans bail par Telliez. 24M.-6055

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lanoy.

CAPITAUX A PLACER

aux taux de 4 1/2 & 5 %.

moyennant sûretés hypothécaires. 8J.-6053

PAPIERS EN GROS

Rue du Grand-Chemin, n^o 4, (coin de la rue du Bois).

WATTEL-LAUTIAUX

tiennent un assortiment complet

de papiers d'emballage

EN FAMES ET EN ROULEAUX. 30M-6064